



RAPPORT FINANCIER 2024

ANTICOR, association loi 1901 fondée en 2002
Contre la corruption et pour l'éthique en politique

Table des matières

A.	COMPTE DE RESULTAT.....	2
1.	Détail des produits de l'association.....	2
2.	Charges de l'association.....	3
B.	BILAN.....	5
C.	AFFECTATION DES RESULTATS	5

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 :

Ces comptes annuels, arrêtés par le cabinet FRANCE AUDIT EXPERTISE, chargé également de la gestion de la paie et des déclarations sociales, feront l'objet d'une synthèse présentée par notre expert-comptable. Ensuite, notre commissaire aux comptes Monsieur LAGUEYRIE membre du cabinet JEGARD PARIS, présentera ses rapports sur les comptes 2024.

A. COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat comparé des exercices 2024 et 2023 sur une même période de 12 mois :

Nature	2024	2023	Variation
Produits de l'association	764 380	761 126	3 254
Charges de l'association	551 202	479 132	72 070
Excédent de l'exercice	213 178	281 994	-68 816

L'exercice 2024 présente un excédent de 213 178 € pour un excédent de 281 994 € en 2023. Cette réduction de résultat provient principalement d'un accroissement des dépenses sur la période 2024 de 72 070 €.

1. Détail des produits de l'association

Le détail des produits de l'association permet de comparer les différentes ressources :

Nature des produits	2024	2023	Variation
Cotisations	220 568	245 647	-25 079
Dons	503 518	404 975	98 543
Gains de jugements	26 131	88 000	-61 869
Produits financiers	8 404	3 338	5 066
Autres produits	5 759	19 166	-13 407

Le montant des cotisations des adhérents a, en apparence, diminué de 25 079 €. Toutefois, cette baisse concerne uniquement les cotisations de soutien qui se sont reportées sur les dons. En réalité, le nombre moyen d'adhérents a augmenté, passant de 6 684 en 2023 à 7 074 en 2024 selon les statistiques établies par le service collecteur YAPLA.

En revanche, le montant total des dons a progressé de 98 543 €, signe de soutien fort des donateurs lors de l'obtention de l'agrément le 5 septembre 2024.

Les dons comptabilisés qui totalisent 503 518 € se composent de 490 135 € de versements de donateurs, et de 13 383 € d'abandons de frais, contre respectivement 395 621 € et 9 354 € pour l'année 2023.

Enfin, il convient de noter que le montant des ressources en provenance de l'étranger s'est élevé à 11 168 € pour 2024 contre 9 809 € pour 2023.

Les gains de jugements, en baisse de 61 869 €, restent aléatoires et constituent des produits ponctuels qui dépendent de l'importance et de l'issue de chaque dossier juridique en cours.

Les produits financiers ont plus que doublé avec la hausse des taux de placement sur une plus longue durée.

Les autres produits se composent principalement de versements sur des activités de communication (textiles, goodies, livres, balades anticorruption, etc...). À noter qu'en 2023 ces autres produits comprenaient également une aide à l'emploi de 4 627 € et des produits de communication de 12 022 € contre seulement 2 877 € en 2024.

2. Charges de l'association

Les charges de l'association sont en augmentation de 72 070 € avec un total de 551 202 € contre 479 132 € lors de l'exercice précédent. L'ensemble des charges est en hausse et plus particulièrement les postes significatifs suivants :

Nature de la dépense	2024	2023	Variation
Le loyer des bureaux occupés	14 184	12 517	1 667

Un déménagement du plateau a eu lieu au début du 4ème trimestre 2024 au profit d'une surface de 95 m² contre 47 m², le loyer mensuel est désormais de 2 089 € contre 943 € précédemment.

Actuellement ANTICOR bénéficie d'un bail de « sous occupation temporaire », donc un bail précaire signé avec une société coopérative d'intérêt collectif, l'occupant principal, qui gère un tiers-lieu, espace de travail partagé, proposé à des artistes, artisans et associations de l'économie sociale et solidaire, moyennant des loyers très inférieurs aux prix du marché. Malheureusement, ce bail de sous occupation temporaire devrait prendre fin en décembre 2025. La recherche de nouveaux bureaux de travail est déjà à l'ordre du jour.

Fournitures administratives	4 223	490	3 733
-----------------------------	-------	-----	-------

De nouvelles fournitures ont été acquises ainsi qu'un investissement de mobilier de 1 965 € qui fait l'objet d'un amortissement sur 10 ans, à la suite du déménagement.

Prestations informatiques et maintenance	11 493	9 183	2 310
--	--------	-------	-------

Ces frais varient avec le volume de l'activité et le nombre d'utilisateurs.

Collecteur YAPLA	18 657	17 460	1 197
------------------	--------	--------	-------

La prestation fournie s'améliore et le volume des opérations s'accroît.

Les honoraires EC et CAC	14 410	11 160	3 250
--------------------------	--------	--------	-------

Ces prestations évoluent également avec l'activité et le nombre de salariés et stagiaires.

Les honoraires avocats	85 493	68 380	17 113
------------------------	--------	--------	--------

Ces frais d'avocats ne cessent d'augmenter et restent incontournables même si l'équipe des salariés très investis, prépare et apporte des dossiers de plus en plus complets devant les tribunaux. A noter que l'essentiel du travail de récupération de l'agrément s'est effectué en interne.

Missions récep. déplac. col- loq. sémi.	87 214	87 303	89
--	--------	--------	----

Ces dépenses élevées sont relativement stables mais elles devraient connaître une nette progression, avec le lancement des actions de communications prévues en 2025.

Salaires bruts	215 740	179 530	36 210
Charges sur salaires	75 058	55 077	19 981

Les frais de personnel enregistrent la plus forte hausse de charges compte tenu de l'accroissement des actions menées et traitées, l'équipe de travail est composée de 5 salariés à plein temps sur les 12 mois. Un contrat de travail à durée déterminée sur 2 mois a été conclu sur une mission ponctuelle de développement informatique. En 2024 trois stagiaires ont été accueillis pour une indemnisation globale de 5 289 €. A noter qu'en 2023 le montant des salaires bruts contenait une indemnité de rupture conventionnelle de 13 646 €.

Les amortissements	2 480	2 374	106
--------------------	-------	-------	-----

Les dotations aux amortissements restent faibles, un seul investissement a été réalisé pour du mobilier lors du déménagement (1 965 €).

L'impôt de 1 845 € concerne l'impôt sur les produits financiers soit 317 € pour l'année précédente et 1 528 € pour sur les placements de 2024, donc 1 845 € d'impôt sur un total de produits de placement de 11 742 € sur 2 ans.

L'excédent 2024 s'établit donc à 213 178 € contre 281 994 € pour une même durée de 12 mois, sachant que le résultat de l'année 2023 a intégré des gains de jugement de 88 000 € contre 26 131 € pour l'année 2024.

L'exercice 2024 enregistre une valorisation des contributions volontaires à hauteur de **241 198 €**, correspondant à environ **13 700 heures** de bénévolat. Cette estimation repose sur le temps consacré par les membres du Conseil d'administration, du bureau et des référents des groupes locaux, elle est calculée sur la base du SMIC chargé.

Ce montant met en évidence l'importance de l'engagement bénévole dans le fonctionnement de l'organisation. En effet il couvre à lui seul l'excédent réalisé au 31 décembre 2024. Si ces mêmes missions devaient être assurées par des salariés, leur coût, incluant salaires et charges, serait bien plus élevé et avoisinerait les 350 000 €. Cette comparaison souligne la valeur économique du bénévolat et l'impact financier qu'aurait une professionnalisation de ces activités sur nos coûts de fonctionnement.

Cette année 2024 a été particulièrement chargée par rapport à l'année 2023 qui présentait une valorisation totale du bénévolat de **148 337 €** pour environ **8 900 heures**.

En effet l'activité accrue des groupes locaux en 2024 et les efforts consacrés à l'obtention du renouvellement de l'agrément ont entraîné un nombre d'heures de travail significatif.

B. BILAN

Le bilan, Actif et Passif, se présente ainsi :

Actif	Montant Actif	Passif	Montant Passif
Actif immobilisé net	2 955	Fonds propres	1 147 915
Actif circulant :		Réserve projet En-tité	200 000
Créances	51 598	Autres réserves	0
Trésorerie	1 137 329	Report à nouveau	734 737
Charges const. d'avance	6 448	Excédent 2024	213 178
		Fournisseurs	9 952
		Dettes soc. et fiscales	34 666
		Autres dettes	5 797
Total actif	1 198 330	Total passif	1 198 330

Les fonds propres associatifs sont de 1 147 915 € ils se retrouvent essentiellement en trésorerie. Ces fonds associatifs constituent les seuls fonds stables de l'association, il n'y a pas d'emprunt.

Le fonds de roulement qui est la différence entre les fonds stables (1 147 915) et l'actif immobilisé (2 955) est de **1 144 960 €**, il permet de financer 2 années de charges de fonctionnement de l'association.

Le besoin en fonds de roulement (créances – dettes) qui correspond aux liquidités nécessaires pour financer les charges courantes avant l'encaissement des créances, est positif de 7 631 €.

Ainsi l'excédent de fonds de roulement sur le besoin en fonds de roulement (1 144 960 € – 7 631 € = **1 137 329 €**) correspond à la trésorerie et permet de financer le cycle d'exploitation.

C. AFFECTATION DES RESULTATS

Au niveau des fonds propres, le conseil d'administration propose dans un premier temps de créer une « **Réserve de Couverture du Fonctionnement** » et d'y affecter 600 000 € prélevés sur le **Report à Nouveau**. Ce montant de 600 000 € représente une année de charges de l'association. Cette réserve constituée par prélèvement sur le report à nouveau permettra de garantir la pérennité de la structure.

En ce qui concerne le résultat obtenu au 31 décembre 2024, le conseil d'administration propose d'affecter la moitié de l'excédent soit la somme de 106 589 € à la « **Réserve de Couverture du Fonctionnement** » et de laisser le solde de 106 589 € en **Report à Nouveau**.

A la suite du vote de ces décisions les fonds propres se présentent ainsi :

Réserve pour projet de l'entité	200 000 €
Réserve de couverture du fonctionnement	706 589 €
Report à nouveau	241 326 €
Total	1 147 915 €

En ce qui concerne la « **Réserve pour Projet de l'Entité** » créée à l'issue de l'approbation des comptes annuels 2023 par affectation d'une partie de l'excédent à hauteur de **200 000 €**, celle-ci a fait l'objet depuis la dernière assemblée générale, de plusieurs études de projets de communication qui devraient aboutir au cours de l'exercice 2025. Depuis cette affectation, aucune dépense n'a pour l'instant été engagée.

Fait à Paris, le 20 mars 2025

Jean SOTÈS
Trésorier d'Anticor

